

LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION EXÉCUTÉS À
CHARLOTTETOWN POUR LE MAAC

Question n° 271—**M. Herbert:**

Rénove-t-on actuellement à Charlottetown (Î.-P.-É.), un immeuble destiné au ministère des Affaires des anciens combattants et, le cas échéant, de quel immeuble s'agit-il et à combien évalue-t-on les travaux de réfection?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Oui, l'immeuble «Dominion Public Building», à Charlottetown (Î.-P.-É.) est en voie d'être rénové, à un coût estimatif de \$150,000 à des fins d'occupation provisoire par le ministère des Affaires des anciens combattants.

L'ARCHITECTURE—L'INTÉRÊT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Question n° 321—**M. Herbert:**

1. Le gouvernement estime-t-il que la danse, l'opéra, la musique, le théâtre, la littérature, les arts visuels, le cinéma et la photographie sont des formes artistiques auxquelles il doit s'intéresser?

2. Le gouvernement envisage-t-il de s'intéresser particulièrement à l'artisanat et à l'architecture?

3. Ces trois dernières années, le gouvernement de la province de Québec a-t-il officiellement demandé une diminution ou une suppression de l'aide financière fédérale pour l'une des formes d'art susmentionnées?

M. D. M. Collette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le secrétaire d'État et le ministre de l'Environnement m'informent comme suit: en ce qui concerne le secrétaire d'État:

1. Le gouvernement fédéral s'intéresse aux formes artistiques en question, comme en font foi les nombreux programmes qu'il a mis sur pied pour les favoriser.

2. Le gouvernement fédéral réexamine actuellement son rôle dans la vie culturelle du pays. C'est ainsi qu'il se penche sur de nombreux aspects de l'activité artistique et culturelle, notamment l'architecture et l'artisanat.

3. Le gouvernement de la province de Québec n'a pas demandé officiellement une réduction ou une suppression de l'aide financière que le gouvernement fédéral apporte aux formes artistiques mentionnées dans la partie 1 de la question.

Toutefois, le document La politique québécoise du développement culturel, publié par le gouvernement du Québec en 1978, renferme une déclaration générale concernant la récupération et le contrôle de tous les fonds destinés aux arts. C'est ainsi qu'on peut lire aux pages 37 et suivantes du volume 1: «De là, une première décision. Il nous faut élaborer et promouvoir une politique qui soit (...) québécoise. Ce qui veut dire: se réapproprier les moyens, dont plusieurs sont provisoirement abandonnés à d'autres mains et à d'autres volontés, qui permettent à une culture de durer et de se développer.»

«Qu'est-ce que nous attendons du Québec de demain? Qu'il prenne l'entière responsabilité, et donc les moyens, d'assurer à chaque Québécois «le pain et le livre», le minimum vital matériel et le minimum vital culturel.»

Questions au Feuilleton

En ce qui concerne le ministère de l'Environnement:

1 et 3. Voir la réponse du secrétaire d'État.

2. Oui, en ce qui concerne l'architecture, il est dit dans la politique de Parcs Canada* que seront commémorés les «ouvrages qui présentent les caractéristiques distinctives d'un type d'architecture et de structure particulièrement précieux pour l'étude d'un style ou d'une méthode de construction de la même époque ou qui constituent des exemples de l'œuvre d'un maître-constructeur, d'un concepteur, d'un ingénieur ou d'un architecte», dont l'importance historique nationale a été reconnue par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, qui fait office de conseiller auprès du ministre de l'Environnement. (*Numéro de catalogue R62-109/1979F)

LE PROGRAMME DE PLACEMENT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL
AGRICOLE

Question n° 582—**M. Mitges:**

1. Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a-t-il mis sur pied un programme de placement sur le marché du travail agricole et, le cas échéant, quand?

2. Combien de centres d'emploi sont chargés de l'administration de ce programme et où sont-ils situés dans chaque cas?

3. Pour chaque centre d'emploi situé en Ontario, combien a) de demandes d'emploi agricole ont été reçues, b) de Canadiens ont trouvé un emploi agricole, c) de non-Canadiens ont trouvé un emploi agricole, au cours de l'année financière terminée le 31 mars (i) 1978 (ii) 1979?

M. Dennis Dawson (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. Oui, le programme du Service de main-d'œuvre agricole du Canada. Créé en 1974, il offre des services de placement qui pourvoient directement aux besoins du secteur agricole, et viennent suppléer les services des Centres d'emploi du Canada.

2. Il existe 63 bureaux du SMAC dans le Canada, auxquels s'ajoutent sept bureaux locaux et 30 bureaux saisonniers. Ils sont situés dans les endroits suivants:

Bureau principal	Bureau local	Bureau saisonnier
Colombie-Britannique		
Abbotsford		Chilliwack Cloverdale Richmond
Armstrong Duncan Kelowna		Courtenay Omay Rutland Vernon Winfield
Penticton		Keremeos Oliver Osoyoos Summerland
Victoria		
Alberta		
Brooks Calgary Camrose Drumheller		